

Questions orales

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au ministre. Hier, le président de Petro-Canada, Bill Hopper, a déclaré au comité de l'énergie des Communes que certains actifs de Dome l'intéressaient. Quelle est donc la politique du gouvernement? L'échéance du 30 juin approche. Le gouvernement est-il prêt à laisser Dome faire faillite, à perdre tous ces emplois dans l'Ouest et à provoquer tous ces problèmes ou s'occupera-t-il de trouver ici même une solution aux difficultés de Dome?
[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens à répéter que ce sont les actions du gouvernement précédent, la National Energy Policy qui ont créé les problèmes auxquels nous faisons face actuellement, particulièrement dans le secteur de la Dome.

Ce que le gouvernement actuel est en train de s'assurer, c'est qu'il y ait un avenir économique et un avenir énergétique pour la société Dome.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

LA TAXE SUR LES ALIMENTS—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question au premier ministre, et cela fait suite aux déclarations du ministre des Finances au sujet de la réforme de la fiscalité. La population depuis ce temps-là s'interroge au Canada, les personnes âgées, les familles, suite à la réforme de la fiscalité, la nouvelle taxe, à savoir, si le premier ministre peut faire cesser de faire accroire, de rire, afin d'écouter les questions qu'on pose . . .

J'aimerais demander au premier ministre, et la population voudrait savoir: Est-ce que le premier ministre va s'opposer à toute imposition d'une taxe de vente sur la nourriture, sur une taxe de vente sur le pain et le beurre? Est-ce que le premier ministre s'opposera à une telle mesure?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, est-ce que le député de Montréal-Sainte-Marie veut arrêter de faire peur au monde avec une telle question!

Il n'y a pas de mention nulle part dans le Livre blanc d'une taxe sur la nourriture. Le ministre des Finances a répondu très clairement. Il n'y a aucune taxe sur les aliments dans le Livre blanc. Il y aura de la consultation avec les provinces sur trois formules possibles pour une taxe de vente.

LA TAXE SUR LES ALIMENTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor, soit qu'il ne sache pas lire, soit qu'il n'ait pas lu le document. Dans le document *Taxe de vente*, aux pages 10 et 11, on démontre quelles seraient les conséquences et quelle est la clientèle qui consomme le plus dans le domaine de la nourriture. Étant

donné que dans le document, c'est écrit noir sur blanc—et ma question s'adresse au très honorable premier ministre, et c'est la population en général qui voudrait savoir—est-ce que le premier ministre va s'opposer à ce que son gouvernement impose une taxe sur la nourriture, sur le pain ou le beurre, ou si le premier ministre a l'intention de permettre cette taxe-là? Oui ou non?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Dans le Livre blanc, il n'y a aucune proposition pour qu'on impose la nourriture. La décision n'a pas été prise . . .

M. Malépart: La décision n'a pas été prise!

M. de Cotret: On parle de la base. Il n'y a aucune décision de prise. La discussion porte sur la base de la taxe et sur le taux d'imposition. Il n'y a aucune mention d'une taxe . . .

M. Malépart: Comme pour les personnes âgées. On ne désindexera pas les pensions!

Une voix: Petit dictateur!

M. de Cotret: Je vais répéter encore une fois les paroles du ministre des Finances qui dit: Il n'y a aucune taxe sur les aliments dans le Livre blanc et il n'y aura aucune augmentation des impôts des gagne-petit non plus.

* * *

● (1200)

[Traduction]

LA PORNOGRAPHIE

L'EFFET DE LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME SUR LE PROJET DE LOI C-54

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre sait que la Cour suprême du Canada a rendu sa décision hier dans l'affaire de Video World Ltée. Cette cause reposait sur les dispositions du Code criminel concernant l'obscénité. Le ministre sait également que les Canadiens se préoccupent de la diffusion de la pornographie et de la dégradation de la femme. Le ministre peut-il dire à la Chambre quel sera l'effet de la décision de la Cour suprême sur le projet de loi C-54 apportant des modifications aux dispositions concernant la pornographie?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la décision de la Cour suprême a confirmé la décision de la Cour d'appel du Manitoba qui a affirmé que les représentations explicites de relations sexuelles vaginales, orales ou anales enfreignent les dispositions législatives sur l'obscénité. La décision de la Cour suprême du Canada a été unanime comme l'était celle de la Cour d'appel du Manitoba. Cela montre que le projet de loi ministériel est en harmonie avec notre législation actuelle concernant la représentation explicite de ces activités.

M. le Président: La prochaine question sera la dernière. La parole est au député de Cowichan—Malahat—Les Îles.